

Contribution écrite de Sylvie DUBOIS adjointe aux finances à la Mairie de SARAN.

Je t'adresse cette contribution au débat de ce soir, avec le regret de ne pas être parmi vous pour échanger sur ce thème important des emprunts dit « toxiques », je suis retenue par des obligations professionnelles à ANNECY.

Nous pouvons dire que le sujet est revenu fortement en avant suite au dossier du journal Libération sur les emprunts toxiques de la Banques Belge DEXIA, (partenaire habituel des collectivités locales) dont 5500 communes seraient concernées.

A Saran nous ne sommes pas concernés par de l'emprunt Toxique DEXIA par contre nous avons bien un emprunt « Toxique) qui a été contracté auprès de la BFT gestion (filiale du Crédit Agricole).

Ce qui fait que ce type d'emprunt est toxique, c'est qu'ils soient indexés sur des taux de change non maîtrisables comme par exemple sur des devises étrangères: *pour exemple réel un index entre le Francs Suisse et la couronne Suédoise.*

Le risque est plus grand encore, pour une collectivité, lorsque ce type d'emprunt représente une part importante de leur encours (*plus de 80 % pour certaines communes*).

Pour celui de Saran, après l'échéance (le fixing) du 15 juin 2012 il nous restera à rembourser 1.950.000€ soit moins de 10 % de notre encours de dette.

Et cet emprunt est indexé sur l'évolution de l'écart entre le (Constant Maturity Swap) **CMS 30 ans et le CMS 2 ans**)

Cet emprunt à dérapé en 2008 avec un taux d'intérêt qui est monté à 9 % environ sur cet exercice précis, mais qui c'est re-stabilisé dès l'année suivante.

- En moyenne, depuis le début du prêt, nous avons payé un taux de 3,474% c'est à dire le taux moyen de notre dette globale.

- Selon les anticipations le taux de cet emprunt à payé en 2012 et 2013 serait de 2,07%, et de 3.34% en 2014.

D'un point de vue général, le produit ne paraît pas si mauvais que cela.

La toxicité s'exprime surtout par le fait d'avoir un coefficient multiplicateur de **8** en cas d'inversion de la courbe entre le 2 ans et le 30 ans et surtout de ne pas être **capé** (c'est à dire d'avoir un taux plafond qui ne peut être dépassé).

Sinon, les composantes du produits (CMS) c'est dire taux d'échange contre taux fixe 2 ans et 30 ans paraissent logiques.

On avait rarement vu auparavant **un taux à 30 ans coûté moins cher qu'un taux à 2 ans.**

C'est vraiment, la crise de 2008 et la malchance que cet aléa se produise entre fin mai 2008 et décembre 2008, qui nous ont fait connaître cette situation.

Néanmoins, l'objectif que nous nous sommes fixé à **Saran** est de sortir de cet emprunt et pour cela nous avons un point régulier avec la BFT pour trouver une solution de sortie acceptable et nous avons décidé dès 2010 de constituer une provision pour en sortir dès que les conditions le permettront.

Ce qu'il faut comprendre, de la part des élus qui ont choisi ce type d'emprunt c'est qu'à l'époque la situation financière n'était pas celle que nous connaissons aujourd'hui, les taux était très intéressants et cela permettait d'alléger le poids des frais financier sur la collectivité, les taux variables étant toujours plus faibles que les taux fixes.

Et la dette d'une collectivité doit être gérée de manière dynamique avec un risque maîtrisé.

Ce qui est regrettable c'est que des banques puissent avoir proposé, voir conseillé, de tels emprunts à des collectivités locales, sans aucunes limites.

Ce qui est posé également : c'est le rôle des banques en matière de prêts aux collectivités.

Il faut impérativement redonner le rôle de prêteur à la banque nationale.

Les collectivités locales doivent bénéficier de prêts à taux zéro puisqu'elles assurent 75 % de l'investissement public.

Et enfin il est urgent de créer un pôle financier transformant la politique et les critères du crédit, pour favoriser l'investissement productif : l'emploi, la formation, la recherche, les équipements. avec un contrôle social des banques privées.

En vous souhaitant un riche débat.

Fraternellement

Sylvie DUBOIS